VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 FEVRIER 2021

Présents :

Madame Sophie RIGAULT, Maire,

Mesdames et Messieurs Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Maria MENICACCI-FERRAIN, Dominique TAFFIN, Carole COUTON, Nicolas de BOISHUE, Adjoints au Maire,

Mesdames et Messieurs Denis NOIROT-DUVAL, Isabelle OUDARD, Nordine AOUNALLAH, Florine EKOUE, Philippe LEFEBVRE, Xavier PASSERI (arrivé à 18h46), Virginie CAPDEBOSCQ, Mehdi KESRAOUI, Sandrine LADEGAILLERIE, Guy PREAUX, Mireille ROBERT, José CASTICO OLIVEIRA, Monique-Olga CHASSIN, Patrick LEVEAU, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Christian PICCOLO, Denis BERTON (arrivé à 18h46), Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Hafsa SEGHIOUER (arrivée à 18h30), Ludovic BOURJAC, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Madame Nathalie FOURMANN, procuration à Madame Sophie RIGAULT
Monsieur Xavier PASSERI, procuration à Monsieur Nicolas de BOISHUE jusqu'à 18h46
Madame Isabelle CATRAIN, procuration à Monsieur Christian PICCOLO
Monsieur Denis BERTON, procuration à Monsieur Bertrand GRANADO jusqu'à 18h46

Secrétaire :
Monsieur Georges GOURGUES

Approbation des procès-verbaux des séances du 17 novembre 2020 et du 15 décembre 2020 par **30 voix pour (la Majorité municipale et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne) et 2 abstentions (Saint-Michel en commun / Alternative citoyenne)**.

2021-016 : GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) – CONVENTION REGISSANT LE COFINANCEMENT, PAR LE BAILLEUR 1001 VIES HABITAT, DE LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX SUR LE SECTEUR LAMARTINE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité municipale) et 7 abstentions (Saint-Michel en Commun / Alternative citoyenne et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire en Cœur d'Essonne).

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de cofinancement d'une aire de jeux municipale sur le secteur Lamartine, à Saint-Michel-sur-Orge avec le bailleur 1001 Vies Habitat ainsi que tous documents y afférents.

2021-017 : RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir débattu.

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communications pour l'année 2019.

2021-018 : ADHESION AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Saint-Michel-sur-Orge au Club des Villes et Territoires Cyclables dont le siège est situé au 33 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS,

APPROUVE le paiement par la Ville d'une cotisation d'un montant de 467 €,

DIT que cette dépense est prévue au budget 2021,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette adhésion.

2021-019 : ACTUALISATION DU DISPOSITIF VACAF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE la reconduction du projet vacances pour les familles et les bénéficiaires isolés bénéficiant de minima sociaux dont le quotient CAF est inférieur ou égal à 719, (correspondant au quotient familial maximum pour l'aide aux vacances (VACAF),

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions et autres documents se rapportant au dispositif « Vacances Ailleurs »,

FIXE la durée du séjour à une semaine en pension complète ou demi-pension ou à deux semaines sans prise en charge de la restauration,

FIXE l'aide municipale à la prise en charge de 10% du séjour comprenant l'hébergement et la pension pour une semaine ou l'hébergement seulement pour deux semaines pour 12 familles maximum, dans la limite du plafond fixé par les orientations 2021 de la CAF, soit un financement pouvant s'échelonner de 100 à 230 euros par famille en fonction des compositions familiales.

FIXE la participation minimum des usagers à 20% du coût du transport (billet SNCF, estimation carburant et facture péage d'autoroute). Les loisirs seront à la charge complète des familles et n'entreront pas en compte dans le calcul de leur participation,

DIT que l'attribution des chèques vacances accordés éventuellement par la Fédération des Centres Sociaux se fera sur la base des frais de transport restant à charge des participants après déduction des 20% représentant leur participation et dans la limite d'un prix de séjour, transport compris, plafonné à 80,00 € par jour et par personne. En cas de dépassement, et sauf situation exceptionnelle, le supplément sera à la charge des participants,

DIT que dans le cadre d'une action éducative, les usagers seront incités à constituer une épargne,

DIT que l'aide municipale sera versée au prestataire (gîte, camping, centre de vacances...),

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

2021-020 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité.

ADHERE au groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive d'un groupement pour la mise en place d'un guichet numérique pour les autorisations du droit des sols, ainsi que tout acte nécessaire se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures sont inscrits au budget.

2021-021 : MOTION PRESENTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ETUDE DE LA CREATION D'UN NOUVEAU COLLEGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE, A PROXIMITE DE LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité.

DEMANDE au Conseil départemental d'étudier les possibilités de construire un nouveau collège public sur le territoire, à proximité de la commune de Saint-Michel-sur-Orge, pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, en cohérence avec les bassins de population.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2020-290 : Prolongation de conventions d'occupation précaire pour les logements communaux situés dans le groupe scolaire Jules Ferry jusqu'au 31 décembre 2021.
Décision n°2020-291 : Prolongation de la convention d'occupation précaire pour le logement communal situé rue du Chemin de Fer jusqu'au 31 décembre 2021.
Décision n°2020-292 : Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020, relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne.
Décision n°2020-293 : Gratuité exceptionnelle du spectacle COSMIX reporté au 20 décembre 2020 à 16h pour les enfants de moins de 11 ans.
Décision n°2020-294 : Achat de concession funéraire. Montant : 1 100 €
Décision n°2020-295 : Achat de concession funéraire. Montant : 450 €
Décision n°2020-296 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 500 €
Décision n°2020-297 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €
Décision n°2020-298 : Achat de concession funéraire. Montant : 500 €
Décision n°2020-299 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €
Décision n°2020-300 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 500 €
Décision n°2020-301 : Convention avec l'association e-enfance pour la mise en place d'ateliers sur le thème "prévenir et sensibiliser aux dangers liés aux usages d'internet" pour les élémentaires de Blaise Pascal, René Descartes, Jules Verne et Lormoy les 11 et 15 décembre 2020. Montant : 360 €
Décision n°2020-302 : Convention avec l'association e-enfance pour la mise en place d'ateliers sur le thème "prévenir et sensibiliser aux dangers liés aux usages d'internet" pour les élémentaires de Blaise Pascal, René Descartes, Jules Verne et Lormoy les 17 et 18 décembre 2020. Montant : 360 €

Décision n°2020-303 : Contrat de prestation avec l'association EVOLUSCIENCES pour une animation sur le thème de Noël les 22 et 29 décembre 2020 de 14h30 à 16h30 au Centre social Nelson Mandela. Montant : 432 € net de taxe

Décision n°2020-316 : Exercice du droit de préemption d'un local d'activité, sis 13 rue François Truffaut - 91240 Saint-Michel-sur-Orge

Décision n°2020-317 : Contrat de cession pour le spectacle LE CONCERT DONT VOUS ÊTES L'AUTEUR avec Arthur RIBO de l'association ART&CO présenté le samedi 27 mars 2021 à 20h30. Montant : 6 236,80 € net de taxes

Décision n°2020-318 : Convention de partenariat artistique avec l'Espace Marcel Carné pour les représentations scolaires du spectacle L'ELOGE DES ARAIGNEES de la compagnie Rodéo Théâtre le jeudi 4 mars et vendredi 5 mars 2021. Montant : 8 500 € TTC

Décision n°2020-319 : Avenant à l'attestation d'annulation et de report pour le spectacle UN MOUTON DANS MON PULL avec la compagnie Théâtre "T" pour toutes les classes de maternelles les mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2021.

Décision n°2020-320 : Demande de subvention Prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) - Accueil Adolescents - Bonus "Territoire Ctg" - Convention avec la CAF de l'Essonne pour l''accueil Club Ados 2020-2025

Décision n°2020-321 : Demande de subvention - Etablissement d'accueil du jeune enfant : Prestation de Service Unique, bonus "mixité sociale", bonus "inclusion handicap", bonus Territoire Ctg - Convention avec la CAF de l'Essonne pour La crèche collective Françoise Dolto 2020-2025

Décision n°2020-322 : Demande de subvention - Etablissement d'accueil du jeune enfant : Prestation de Service Unique, bonus "mixité sociale", bonus "inclusion handicap", bonus Territoire Ctg - Convention avec la CAF de l'Essonne pour le Multi-accueil Les P'tits Loups 2020-2025

Décision n°2020-323 : Demande de subvention - Etablissement d'accueil du jeune enfant : Prestation de Service Unique, bonus "mixité sociale", bonus "inclusion handicap", bonus Territoire Ctg - Convention avec la CAF de l'Essonne pour la crèche familiale Sucre d'Orge 2020-2025

Décision n°2020-324 : Contrat de service FiNES pour le bon état de fonctionnement ainsi que la mise à jour régulière des codes d'infractions des 11 Pve du service prévention-sécurité à compter du 1er janvier 2021. Montant : 1 650 € HT

Décision n°2020-325 : Contrat de cession pour le spectacle GOURMANDISE(S) avec la compagnie JKL pour toutes les classes de CE2-CM1 jeudi 11 et vendredi 12 février 2021, et une représentation publique le mercredi 10 février 2021 à 15h. Montant : 8 431,50 € net de taxes

Décision n°2020-326 : Contrat de cession pour le spectacle BANANAS (and Kings) avec la compagnie Idiomécanic Théâtre présenté le mardi 13 avril 2021 à 20h30. Montant : 6 058,44 € TTC

Décision n°2020-327 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €

Décision n°2020-328 : Contrat avec la société ACOMA pour des prestations d'entretien à titre préventif et curatif des installations automatiques d'ouvertures de plusieurs sites de la commune.

Décision n°2020-329 : Convention avec Madame BITAUD pour la mise en place d'ateliers périscolaires d'initiation à l'arts plastiques. Montant : 2745 €

Décision n°2020-330 : Demande de subvention au conseil départemental de l'Essonne, au titre du dispositif de soutien aux manifestationx sportives, pour la course en OR. Montant demandé 800 €

Décision n°2020-331 : Demande de subvention - Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) Extrascolaire - Bonus "territoire Ctg" - Convention avec la CAF de l'Essonne

Décision n°2020-332 : Demande de subvention "Aide à l'investissement" ALSH Jules Verne - Convention avec la CAF de l'Essonne

Décision n°2020-333 : Demande de subvention "Aide à l'investissement" ALSH Blaise Pascal - Convention avec la CAF de l'Essonne
Décision n°2021-001 : Avenant au contrat de concession funéraire.
Décision n°2021-002 : Renouvellement de concession funéraire. Montant : 200 €
Décision n°2021-003 : Achat de concession funéraire. Montant : 450 €
Décision n°2021-004 : Achat de concession funéraire. Montant : 500 €
Décision n°2021-005 : Contrat pour la mise en place d'ateliers artistiques avec l'artiste FASTO de la coopérative Samouraï coop, pour les élèves de CP à CE2 de l'école Jules Ferry, lundi 11 et mardi 12 janvier 2021. Montant : 1 500 € TTC
Décision n°2021-006 : Contrat de maintenance du système de vidéoprotection avec la société ENGIE pour une durée d'un an à compter du 1er février 2021. Montant : 22 314,62 € TTC
Décision n°2021-007 : Convention d'occupation précaire avec l'association RESSOURC&CO
Décision n°2021-008 : Convention de formation avec l'IFAC pour la formation approfondissement BAFA du 22 au 27 février 2021. Montant : 340 € TTC
Décision n°2021-009 : Convention de mise à disposition de locaux et stand de tirs et zone d'entrainement dynamique pour les agents de la police municipale de Saint-Michel-sur-Orge. Montant : 4 380 € TTC

Les numéros 2020-304 à 2020-315 sont des délibérations.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée AOOE : appel d'offres ouvert européen

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHE	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHE euros HT	DUREE DU MARCHE
21 02 AO	Prestations de nettoyage des espaces publics communaux	EUROPE SERVICES VOIRIE (E.S.V)	AOOE	Forfait annuel : 362 830 € HT Prestations complémentaires de nettoyage : sans montant minimum ni maximum annuels	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
20 27 AO	Prestation de nettoyage des bâtiments communaux	ISOR	AOOE	Montant maximum annuel : 600 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
20 29 PA	Mission de maitrise d'œuvre relative à la rénovation de la piste d'athlétisme Lucien SIMON et de ses abords	ALAIN GUELFI INGENIERIE SASU	NEGOCIE Art. R2122-8	Forfait définitif : 38 500 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
20 28 AO	Achat et livraison de fournitures scolaires et activités manuelles	CIPA	AOOE	Montant maximum annuel : 100 000 € HT	1 an à compter du 4 janvier 2021 reconductible 3 fois / 4 ans max

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHE	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
2007 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Ferry Lot 1 : Installations de chantier – VRD – Terrassements – Gros œuvre AVENANT N° 1 : Avenant ayant pour objet d'integrer des travaux et des prestations supplémentaires	OFFICE DE SERVICE EN BÂTIMENT (O.S.B)	Plus-value : 9 916,80 € HT
2007 PA	Travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Jules Ferry Lot 1 : Installations de chantier – VRD – Terrassements – Gros œuvre AVENANT N° 2 : Avenant ayant pour objet d'integrer des travaux supplémentaires	OFFICE DE SERVICE EN BÂTIMENT (O.S.B)	Plus-value : 5 035,20 € HT

La séance est levée à 19h42.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MICHEL SUR ORGE

Sophie RIGAULT

Affiché le : 11/02/2021